



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 24 octobre 2024

Le jeudi 26 septembre de 9 H 30 à 11 H 30 Madame Sabine OPPILLIART sous préfète de Thonon-les-Bains a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de La Compostière de Savoie à Perrignier.

Etaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

Monsieur Joël Crespine, Inspecteur de l'environnement Uid DREAL des 2 Savoie

Représentants Collège Élus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Claude Manillier, maire de Perrignier
Monsieur Frédéric Girardot, 1^{er} adjoint au maire de Perrignier
Monsieur Christian Detraz, conseiller municipal mairie de Margencel

Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Pierre Jacquier, représentant de France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE 74)
Monsieur Jacques Biglione, représentant de l'Association des Riverains de la Compostière de Savoie

Représentants Collège Exploitants

Madame Laurène Matt, Responsable de sites – Pôle Organique SUEZ
Monsieur Gilles Berenger, Responsable Territorial Compostage Sud Est SUEZ
Monsieur Hervé Criticos, Responsable secteur Dauphiné Savoie SUEZ

Représentants Collège Salariés

Néant

Assistaient également à la réunion

Madame Colette Charrier, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission.
Madame Chloé Moceclin, gestionnaire instructeur PAIC.

Céline ALLEGRE, élève attachée, future secrétaire générale adjointe à la sous-préfecture de Thonon

Étaient absents ou excusés :

Madame Céline MONTERO, Adjointe au chef de l'unité interdépartementale des 2 Savoie DREAL
Madame Caroline LE CALLENNEC – ARS 74
Monsieur Thierry LARROUY ARBOURAT ou Madame Vanessa GRUEL représentants de La fédération départementale des chasseurs,
Madame Françoise PAILLET (titulaire) ou Monsieur Marcel RAIMONDO (suppléant) collègue salariés
Monsieur Fabrice VESIN (titulaire) ou Monsieur Guillaume WUTRHRICH (suppléant) collègue Salariés.

Madame la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains ouvre la séance à 9 H 50 et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, madame la Sous-Préfète présente l'ordre du jour :

- **Présentation de l'année d'exploitation 2023**, dont :
 - les résultats des analyses réglementaires,
 - les principales modifications et travaux intervenus dans l'usine
- **Présentation des évolutions prévues en 2024 sur le site**
- **Questions diverses et échanges entre les participants**

1 – Présentation de l'année d'exploitation 2023 par Madame Laurène MATT (Responsable de site – Pôle Organique SUEZ) et Monsieur Hervé CRITICOS (Responsable Secteur Dauphiné Savoie SUEZ) – (voir PowerPoint joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Madame MATT présente le rapport de la Compostière pour l'année d'exploitation 2023. La Compostière est une plateforme en activité depuis 1998. Le site est classé sous le régime de l'autorisation, il traite deux types de déchets principaux : les déchets verts et les boues de stations d'épuration. Depuis 2024, la Compostière a obtenu un agrément sanitaire définitif pour traiter des biodéchets en compostage (petits gisements).

Madame La Sous-Préfète demande si la Compostière est contrainte de respecter la proportion autorisée de traitement entre déchets verts (60 000 t / an) et les boues (20 000 t / an).

Madame MATT répond par l'affirmative. Elle indique que l'autorisation de 60 000 t / an, n'est que pour les déchets verts. En revanche pour les boues, la limite autorisée de 20 000 t / an concerne à la fois les boues et les biodéchets.

Monsieur JACQUIER, FNE, demande si La Compostière traite les biodéchets de la ville de Thonon.

Madame MATT répond par la négative. Les biodéchets traités par la Compostière proviennent de la Communauté de Commune du Pays d'Evian, qui implante progressivement des points d'apports volontaires pour les biodéchets.

Madame MATT présente ensuite le bilan quantitatif et qualitatif des apports.

Madame La Sous-Préfète demande si le fait que La Compostière ait une proportion des déchets entrants qui change d'une année sur l'autre (plus de déchets verts une année, davantage de boues l'année suivante), est-ce que cela change la nature de ce qui sort de La Compostière.

Madame MATT répond que cela ne change pas la nature de ce qui sort, mais le volume.

Monsieur CRITICOS ajoute que les déchets ne sont pas mélangés, ce sont des processus de fabrication et compostage différents et bien parallèles.

Monsieur GIRARDOT demande s'il y a eu une évolution de la clientèle concernant les boues : alors que la collecte des eaux usées domestiques augmente et que la population s'accroît chaque année, on constate une diminution des apports en boues provenant des stations d'épuration.

Madame MATT indique que la répartition change d'année en année ; les marchés publics contractés en matière de traitement des boues par la Compostière ont une durée d'environ 3 à 4 ans, la situation n'est figée ni dans le temps ni dans l'espace.

Monsieur CRITICOS ajoute que certaines stations d'épuration changent de procédés et assèchent leurs boues directement sur leur site de production puis les font épandre directement (comme par exemple la station d'épuration de Bonneville ou celle de Douvaine).

Madame La Sous-Préfète demande si La Compostière effectue un tri à l'arrivée des biodéchets ?

Madame MATT répond par la négative. Les biodéchets sont triés en amont ; il faut que ces biodéchets soient propres. S'il y a des bouteilles en verre ou bien des cannettes en aluminium à l'intérieur des bacs de biodéchets, cela peut poser problème. D'où la nécessaire intervention des ambassadeurs de tri pour rappeler les consignes en amont et effectuer une communication efficace.

Monsieur MANILLIER, maire de Perrignier évoque le problème des composteurs de biodéchets en pied d'immeubles qui à terme vont se remplir et risquent d'entraîner une surproduction de compost qu'il faudra épandre et/ou traiter.

Madame MATT présente ensuite le bilan qualitatif des déchets verts et des boues : il n'y a pas de problème de conformité des boues entrantes dont la norme est plus contraignante, au niveau du suivi analytique, que celle des déchets verts.

Madame La Sous-Préfète demande si La Compostière a constaté une évolution de la composition des polluants contenus dans les boues.

Madame MATT répond par l'affirmative. La Compostière a observé une augmentation du taux de phosphore. La norme a toutefois évolué, en intégrant désormais cette augmentation.

Madame La Sous-Préfète demande si La Compostière retrouve des résidus de drogue, de médicaments, ou de chimiothérapie dans les boues entrantes.

Madame MATT répond par la négative, mais parce que La Compostière ne recherche pas ce type de résidus. La norme n'exige pas en effet d'effectuer la recherche de ce type de résidus médicaux.

Madame La Sous-Préfète demande si le compost produit par La Compostière est utilisée en agriculture biologique.

Madame MATT répond par l'affirmative, bien que le compost de déchets verts produit lui n'est pas bio.

Madame MATT présente ensuite le traitement du problème des odeurs et les résultats de l'observatoire des odeurs.

Madame La Sous-Préfète s'interroge sur la raison pour laquelle entre 2012 et 2019 les plaintes se sont pratiquement taries et sur ce qui explique qu'à partir de 2020, le nombre des plaintes a augmenté.

Madame MATT indique qu'en 2012, il y a eu la création de l'usine comprenant des dispositifs de traitement des odeurs. Le nombre des plaintes a alors diminué. En 2020, une campagne de

relance des riverains concernant l'observatoire des odeurs a été conduite, ce qui explique la hausse du nombre des plaintes et des signalements enregistrés depuis.

Monsieur BIGLIONE (Association des riverains) ajoute que les riverains au tout début ne savaient pas identifier l'origine des odeurs. L'association des riverains ayant établi un document, il a été demandé à chaque riverain d'adresser à la mairie ce courrier pour signifier ce problème d'odeurs émanant de La Compostière. Il y a aussi eu une certaine lassitude de quelques riverains.

Madame MATT souligne qu'il y a un intérêt à disposer de cet observatoire qui permet de faire la corrélation entre les plaintes à telle ou telle adresse et les vents ou l'orientation des vents qui dominaient au moment de ces odeurs.

Madame La Sous-Préfète indique que l'on sent de la part de l'opérateur SUEZ, une véritable volonté de réduire les nuisances occasionnées par les odeurs.

Monsieur BIGLIONE ajoute qu'avant il y avait tellement de plaintes, au moment où le site a commencé à réceptionner les boues, qu'il y avait un risque de fermeture de La Compostière.

Madame La Sous-Préfète ajoute que désormais on rentre dans une ère où l'on prend en compte la qualité de vie des riverains. Il convient de concilier des intérêts parfois inconciliables ; cela ne suppose pas un droit à la tranquillité absolue pour les riverains, parce qu'il faut quand même tenir compte de l'exercice de l'activité de l'exploitant d'un site, chacun devant faire un pas vers l'autre.

Monsieur BIGLIONE indique que le dialogue entre l'association et La Compostière a toujours existé.

Madame La Sous-Préfète indique que le dialogue porte ses fruits.

Monsieur GIRARDOT, demande si par rapport aux odeurs, il s'agit d'un élément mesurable et normé.

Madame MATT répond par l'affirmative ; une odeur est caractérisable et contrôlable. Il y a des études odeurs, une entreprise externe réalise des prélèvements d'air à la surface des tas de compost. Puis les odeurs sont caractérisées par des « nez », et complétées par des analyses chimiques.

Monsieur GIRARDOT demande si dans l'autorisation préfectorale, La Compostière doit respecter des seuils d'odeurs.

Madame MATT répond par l'affirmative, une étude d'odeurs est demandée une fois l'an et des seuils sont appliqués.

Madame MATT présente ensuite le suivi mensuel des rejets d'ammoniac et de sulfure d'hydrogène en sortie des biofiltres, puis la gestion des eaux.

2 – Présentation des actions menées et des investissements réalisés sur le site par Monsieur Hervé CRITICOS (Responsable secteur Dauphiné Savoie SUEZ)

Monsieur CRITICOS présente les investissements matériels. Le site a acquis un conteneur fermé d'une capacité d'une trentaine de m³, soit 4 à 5 tonnes de biodéchets, sous ventilation forcée, avec un relevé de température, pour le compostage des biodéchets qui sont stockés pendant environ 3 mois.

Puis Monsieur CRITICOS présente les investissements travaux : amélioration continue de la plateforme, pose de caméras thermiques s'accompagnant de retournements plus fréquents des andins, et sécurisation de la zone d'entrée de la plateforme de compostage par la pose de barrières et clôtures.

En matière de communication, la compostière organise annuellement des journées portes ouvertes et participe, chaque année également, au Village du Recyclage et de la Valorisation du SIVALOR à Valserhône.

Un plan d'actions a été établi pour les années à venir concernant l'amélioration des conditions de travail comprenant des travaux d'aménagement des locaux administratifs et de la salle de pause des opérateurs. Ces travaux sont en attente de la décision relative au projet autoroutier, qui pourrait impacter le site de La Compostière pour un tiers de sa surface d'exploitation.

3 - Questions diverses :

Monsieur MANILLIER, souhaite souligner les efforts entrepris par le groupe SUEZ depuis de nombreuses années avec l'aide de tous les acteurs présents à cette CSS pour cette surveillance continue. Certes, il demeure encore quelques problèmes, notamment par rapport aux véhicules trop gros, trop larges qui empruntent un itinéraire qu'ils n'ont pas à emprunter.

Monsieur JACQUIER, souligne l'importance de participer à cette CSS, qui permet aux associations, avec les chiffres qui sont communiqués, d'être informées, et de prendre conscience de l'importance de ces déchets qui ont augmenté de façon exponentielle au cours de ces 40 dernières années. Cela donne à réfléchir sur l'évolution du territoire et l'occupation des sols.

Monsieur MANILLIER ajoute qu'à l'horizon 2031, nous devons consommer 50 % en moins de terres classées A et N et que d'ici 2050, avec la loi ZAN, il n'y aura plus un seul m² consommé allant vers du U. Or s'il n'y a plus d'étalement urbain, il va falloir concentrer la population et augmenter la hauteur des constructions.

Monsieur GIRARDOT indique qu'il y a eu aussi une interprétation des valeurs, car il y a quarante ans en arrière on déposait les déchets dans des remblais, au fin fond des forêts et on ne mesurait rien du tout, aucun impact.

Monsieur BIGLIONE interpelle Madame La Sous-Préfète pour qu'elle fasse intervenir la brigade de gendarmerie au sujet de la surveillance de la route qui dessert La Compostière et du respect du gabarit autorisé pour les véhicules, tracteurs et camions, qui empruntent cette route.

Monsieur MANILLIER répond que les problèmes de sécurité et de gabarit des véhicules relève de la police du maire, et qu'il est encore intervenu il y a quelques jours. Il précise que la commune ne dispose pas d'une police municipale, mais dépend de la brigade de gendarmerie.

Monsieur DETRAZ demande combien de portes ouvertes sont réalisées par La Compostière.

Madame MATT répond que rien n'est fixe ni systématique, s'il a connaissance de demandes de visites à réaliser, celles-ci pourront être organisées.

Monsieur BIGLIONE demande si Monsieur Le Maire de Perrignier a obtenu le résultat des analyses qui devaient être menées concernant les poussières noires.

Monsieur MANILLIER répond que l'analyse n'a pas détecté autre chose que les poussières issues des activités de la zone, des poussières de caoutchouc issues de l'entreprise Granulatex et des poussières issues du trafic routier des poids-lourds.

En l'absence d'autres questions, Madame La Sous-Préfète de Thonon-les-Bains remercie les participants et lève la séance à 11 H 30.

La Sous-Préfète ,
Présidente de la CSS

Sabine OPPILLIART